



Signatures en cas de crédit-vendeur

Par **Ermelino Gwenoline**, le **27/12/2016** à **14:31**

Bonjour,

avec mon concubin, nous voulons acheter une maison.

Le propriétaire est OK pour un crédit-vendeur à 0% (ou vente à terme avec la possibilité que nous habitions de suite dans la maison).

Pour raisons personnelles, nous souhaitons que je signe le contrat seule. Quand la totalité de la maison sera payée (2 ans seulement), nous souhaitons apposer nos 2 signatures sur l'acte (pour qu'on soit propriétaire les 2).

Est ce que cela est possible?

Est-il possible aussi de faire des paiements anticipés? Si oui, comment?

Merci beaucoup.